



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 7 juin 2023

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
49	57

#### Date de convocation

**1<sup>er</sup> juin 2023**

#### Finances – Sollicitation du Fonds Vert

**N° de la délibération  
2023-364**

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 7 juin 2023 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Régis REYNAUD, Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** M. Xavier AUBERT (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à Mme Valina FAURE), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Pascal CLAUDEL (pouvoir à Mme Christèle DEFRANCE), M. Michel GOUNON (pouvoir à Mme Muriel FAURE), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Laurent BARRUYER), M. Denis DEROUX, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Michel GAY, M. Pierre GUICHARD, M. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Sandrine PEREIRA, M. Charles Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

Afin d'accélérer la transition énergétique, l'Etat propose aux collectivités de bénéficier du Fonds d'accélération de la transition écologique (Fonds vert) dans les territoires. Celui-ci a vocation à aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

Le Fonds vert est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux préfets pour le financement des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Il est effectif depuis le début de l'année 2023.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la Loi de Finances pour 2023 ;

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) ;

Considérant qu'ARCHE Agglo, sollicite le Fonds vert sur les 4 axes suivants :

- ✓ Prévention des inondations / Volet 1 : renforcement des aides apportées par les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)
- ✓ Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- ✓ Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- ✓ Développement du co-voiturage

Dossiers	montant estimatif € HT	montant subvention Fonds vert sollicitée	Taux %
<b>Inondations</b>			
Travaux Veauve	6 500 000,00 €	1 300 000,00 €	20%
Poste PAPI	616 000,00 €	52 000,00 €	8%
<b>Biodiversité</b>			
Plantation de haies	96 400,00 €	67 480,00 €	70%
<b>Tri et Bio-déchets</b>			
Gestion de proximité des biodéchets des ménages aides aux investissements	417 830,00 €	107 000,00 €	26%
Gestion de proximité des biodéchets des ménages Aides au changement de comportement	356 310,00 €	196 000,00 €	55%
Gestion de proximité des biodéchets des ménages Chargé de mission	114 000,00 €	90 000,00 €	
<b>Covoiturage</b>			
Outils et actions d'animation locale pour encourager la pratique du covoiturage	33 504,06 €	16 752,03 €	50%
Incitations financières à la pratique du covoiturage	24 000,00 €	12 000,00 €	50%
<b>TOTAL</b>	<b>8 158 044,06 €</b>	<b>1 841 232,03 €</b>	

Considérant l'avis du bureau du 17 mai 2023 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert ;
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 7 juin 2023.